

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2022.

Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, André DEMEESTERE, Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absent excusé : Franck DELALANDE (pouvoir à André DEMEESTERE).

Secrétaire de séance : Olivier JEHANNE

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Devis de 293,93 € HT (Tiers : TAMEA) pour changement pièces d'usure de la chaudière gaz de l'école publique.
- Devis de 1 080,00 € HT (Tiers : CDG 35) pour accompagnement recrutement d'un responsable périscolaire.
- Devis de 1 277,37 € HT (Tiers : ADEQUAT) pour vestiaire porte cintres pour la salle polyvalente, support cycle et pour des poubelles extérieures à l'espace Arbenn.
- Devis de 2 162,95 € HT (Tiers : SELF SIGNAL) pour des panneaux de signalisation.
- Devis de 2 250,00 € HT (Tiers : Virginie BABLEE, consultante urbanisme) pour accompagnement pour la mise d'un projet urbain partenarial (PUP) pour futur lotissement.
- Devis de 3 731,24 € HT (Tiers : SARL Menuiserie JAMIN) pour une banque d'accueil pour la mairie.

Proposition d'ajout d'un point : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : marché de travaux : autorisation de signature : Lot n°8 : plomberie chauffage ventilation : avenant n°1 : avis favorable.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 25 janvier 2022 : à l'unanimité.

2022-008 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : marché de travaux : autorisation de signature : lot n°5 : menuiseries intérieures et extérieures : avenant n°1 et lot n°8 : plomberie chauffage ventilation :avenant n°1.

Vu la délibération du 01/10/2020 attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et pour le réaménagement de la mairie au Groupement Eon Architecture (35380 PLELAN-LE-GRAND), ICOFLUIDES (35700 THORIGNE-FOUILLARD) pour un montant de 16 702,50 € HT (mission OPC compris),

Vu la délibération du 23/02/2021 validant l'avant-projet définitif (APD) de l'opération pour un montant estimé de travaux de 175 482,03 € HT,

Vu la délibération du 18/05/2021 validant l'étude de projet (PRO) de l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,

Vu la délibération du 22/06/2021 validant l'avenant du marché de mission de maîtrise d'œuvre soit un montant total de 19 539,92 € HT,

Vu la délibération du 12/08/2021 autorisant la signature du marché de travaux hors lots infructueux pour un montant de 197 959,92 € HT.

Vu la délibération du 26/10/2021 autorisant la signature du marché de travaux pour le lot n°2 charpente et pour le lot n°3 traitement de bois, soit un montant total du marché de travaux de 211 556,92 € HT.

Vu la délibération du 14/12/2021 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour le lot n°1 démolition – gros œuvre pour un montant de 3 503,75 € HT.

Vu la délibération du 25/01/2022 autorisant la signature de l'avenant n°2 pour le lot n°1 démolition-gros œuvre pour un montant de 3 000,00 € HT, de l'avenant n°1 pour le lot n°6 isolation cloisonnement faux plafonds pour un montant de 2 656,50 € HT, de l'avenant n°1 pour le lot n°7 courants forts courants faibles pour un montant de 1 451,90 € HT.

Un avenant n°1 a été présenté à Monsieur le Maire pour le lot n°5 menuiseries intérieures et extérieures détenu par l'entreprise SARL Menuiserie JAMIN pour un montant de 2 929,85 € HT (montant total du lot : 58 372,62 € HT). Ces travaux supplémentaires consistent à la pose de parquet en châtaignier sur solivage existant R+1 (suite aux travaux de démolition, un morceau de parquet s'est détaché avec le sol béton).

Un avenant n°1 a été présenté à Monsieur le Maire pour le lot n°8 plomberie chauffage détenu par l'entreprise AIR V pour un montant de 2 052,50 € HT (montant total du lot : 20 302,75 € HT). Ces travaux supplémentaires consistent à la mise en place de vannes de coupure et d'isolement sur le réseau de chauffage (isoler l'ensemble des radiateurs de la mairie du circuit général mairie et cantine).

Le montant total du marché de travaux s'élève à ce jour à 227 151,42 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 pour le lot n°5 menuiseries intérieures et extérieures détenu par l'entreprise SARL Menuiserie JAMIN pour un montant de 2 929,85 € HT (montant total du lot : 58 372,62 € HT).
- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 pour le lot n°8 plomberie chauffage détenu par l'entreprise AIR V pour un montant de 2 052,50 € HT (montant total du lot : 20 302,75 € HT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants pour les travaux de réhabilitation et réaménagement de la mairie :

Lot n°5 menuiseries intérieures et extérieures détenu par l'entreprise SARL Menuiserie JAMIN : avenant n°1 pour un montant de 2 929,85 € HT (montant total du lot : 58 372,62 € HT).

Lot n°8 plomberie chauffage ventilation détenu par l'entreprise AIR V : avenant n°1 pour un montant de 2 052,50 € HT (montant total du lot : 20 302,75 € HT).

2022-009 : Associations : vote des subventions communales : année 2022

Rapporteur : Sébastien RAOULT

Conformément aux critères d'attribution votés lors du conseil municipal du 27 avril 2021 (délibération 2021-030), la commission vie associative propose les montants suivants pour l'année 2022, avec avis favorable de la commission finances du 03 février dernier.

	Part fixe	Adhérents -20 ans	Adhérents +20ans	TOTAL
Associations Sportives				
Gymnastique Volontaire	250,00 €		135,00 €	385,00 €
Brocéliande Volley	250,00 €		15,00 €	265,00 €
VTT Club Maxent	250,00 €	82,50 €	45,00 €	377,50 €
FC Plélan-Maxent	250,00 €	97,50 €	25,00 €	372,50 €
Athletico Maxent	250,00 €		10,00 €	260,00 €
Tennis Club		30,00 €	10,00 €	40,00 €
Yukikan Brocéliande (Judo)		112,50 €	5,00 €	117,50 €
				1 817,50 €
Associations Loisirs, Culturelles, Ecoles				
A.C.C.A. Maxent	450,00 €			450,00 €

APPMA Chéze Canut (pêche)	450,00 €		450,00 €
AZYLIS	250,00 €		250,00 €
ACPG-CATM	300,00 €		300,00 €
La Maxentaise	900,00 €	Sous réserve de la manifestation de juillet	900,00 €
A.P.E.L. Saint-Joseph	150,00 €		150,00 €
A.P.E. les Gallo-Peints	150,00 €		150,00 €
Echappée Belle	300,00 €		300,00 €
O.C.C.E. Les Gallo Peints	1 000,00 €		1 000,00 €
			3 750,00 €
Associations Diverses			
Prévention Routière	30,00 €		30,00 €
Alcool Assistance	45,00 €		45,00 €
F.N.A.H.T.	100,00 €		100,00 €
Les Restos du Cœur	160,00 €		160,00 €
			335,00 €
TOTAL			6 102,50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider ces propositions pour les subventions communales pour l'année 2022.

Concernant l'AAPMA Cheze Canut, Monsieur Henri DORANLO demande si Saint-Thuriel verse également une subvention.

Monsieur le Maire précise que non, la demande de subvention ne le spécifie pas. Cette association intervient sur le territoire dans l'entretien de l'étang communal. Il est normal de lui accorder une aide.

Monsieur Henri DORANLO rappelle que cette association peut être aidée dans ses actions. L'aménagement du canut est souhaitable et nécessaire mais sur des projets cadrés, bien précis, budgétisés. En effet, l'Eau du Bassin Rennais et le syndicat mixte du Bassin Versant ont une prise directe sur l'AAPMA. Il évoque notamment l'empierrement qui s'était effectué sous l'égide du Bassin Versant. Pourquoi un alignement théorique avec l'ACCA Maxent ? Pourquoi ne pas avoir un projet proposé, budgété même sur plusieurs années avec une aide exceptionnelle ?

Monsieur André DEMEESTERE rappelle que l'AAPMA Chéze Canut intervient sur l'ensemble des rives du Canut, remise en état pour retrouver les méandres et les zones humides essentiellement sur les espaces boisées. Les interventions sont cadrées en fonction des projets par l'Eau du Bassin Rennais et par le syndicat mixte du Bassin Chéze Canut. Effectivement, l'association doit être contrôlée dans ces actions mais on n'a pas le droit d'interdire, de gêner des initiatives citoyennes.

Monsieur Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI acquiesce qu'il ne faut pas leur couper les ailes.

Madame Soizic BLOT évoque le fait qu'il n'est pas toujours facile pour les bénévoles d'associations de faire un budget prévisionnel.

Madame Sophie BLEJEAN précise que cette aide est à considérer comme une aide au fonctionnement.

Les conseillers municipaux, membre du bureau ou simple adhérent, s'abstiennent du vote de la subvention de l'association concernée.

Après délibération, le conseil municipal valide les propositions pour les subventions communales pour l'année 2022.

Avec :

- 3 abstentions pour la gymnastique volontaire.
- 1 abstention pour Brocéliande Volley.
- 2 abstentions pour VTT Club Maxent.
- 1 abstention pour l'A.C.C.A Maxent.

- 1 abstention pour l'APPMA Chéze Canut. Pour cette association, suite au débat sur son versement, il est précisé que cette subvention reste exceptionnelle et sous contrôle du projet réalisé en lien avec les autorités compétentes.
- 1 abstention pour l'AZYLLIS.
- 3 abstentions pour l'ACPG-CATM.
- 2 abstentions pour la Maxentaise.
- 3 abstentions pour l'APEL.

2022-010 : Participations financières aux écoles : année 2022.

Lors de la commission finances du 03 février dernier, celle-ci a décidé de proposer au conseil municipal les participations suivantes pour les écoles pour l'année 2022 :

1- fournitures scolaires : 50 € par enfant

. École publique « les Gallo Peints » : 93 élèves inscrits au 01/01/2022 x 50 € = 4 650,00 €.

. École privée Saint- Joseph : 83 élèves inscrits au 01/01/2022 x 50 € = 4 150,00 €.

2- Activité piscine : prise en charge en totalité de l'activité pour l'école publique « les Gallo Peints » et l'école privée Saint-Joseph : transports et entrées.

3- Voyages scolaires, projets pédagogiques :

-7 € par jour, par enfant et ce pour 6 jours maximum pour les enfants scolarisés à Maxent, sur justificatif.

Ecole publique « les Gallo Peints : montant maximum à budgétiser sur 2022 :

93 élèves x 7 € x 6 jours = 3 906,00 €.

Ecole privée Saint-Joseph : montant maximum à budgétiser sur 2022 :

83 élèves x 7 € x 6 jours = 3 486,00 €.

Soit un total de 7 392,00 € à inscrire à l'article 6574 du budget primitif 2022.

-7 € par jour, par enfant et ce pour 6 jours maximum pour les collégiens et les lycéens, sur justificatif.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'accepter ces propositions pour les participations financières aux écoles pour l'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter ces propositions pour les participations financières aux écoles pour l'année 2022.

2022-011 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint –Joseph : année 2022.

Le conseil municipal est invité à voter les crédits suivants pour l'année 2022 à l'école privée Saint Joseph, à savoir :

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph :

. Maternelle : 23 élèves (domiciliés sur la commune) x 1 236,46 €* = 28 438,58 €

. Primaire : 50 élèves (domiciliés sur la commune) x 244,79 € * = 12 239,50 €

. Fournitures scolaires : 83 élèves x 50,00 € = 4 150,00 €

Soit une somme de 44 828,08 € inscrite à l'article 6558 du budget primitif 2022.

** coût de revient d'un élève de l'école « les Gallo Peints » pour l'année 2020, transmis en Préfecture.*

Les versements seront effectués selon les périodes suivantes :

1^{er} acompte : 11 207,02 € au cours du 1^{er} trimestre 2022,

2^{ème} acompte : 11 207,02 € au cours du 2^{ème} trimestre 2022,

3^{ème} acompte : 11 207,02 € au cours du 3^{ème} trimestre 2022,

le solde soit 11 207,02 € en fin d'année 2022.

Un contrat d'association a été signé le 16 octobre 2001 entre l'Etat et l'école privée Saint-Joseph.

Afin de formaliser cette participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, le trésorier de Montfort sur Meu demande qu'une convention soit établie entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion. Cette convention fera l'objet chaque année d'un avenant portant sur les modalités de paiement et sur le montant de la participation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider la somme de 44 828,08 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour l'année 2022.

- De l'autoriser à signer la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Saint-Joseph entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion.

Après délibération, avec une abstention, le conseil municipal décide :

- De valider la somme de 44 828,08 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour l'année 2022.
- De l'autoriser à signer la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Saint-Joseph entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion.

2022-012: Enfance Jeunesse : l'Inter'Val : convention cadre de partenariat et d'objectif : dotation annuelle 2022 : acceptation.

Rapporteur : Françoise FOUCAUD

L'Inter'Val, conformément à la convention de partenariat signée le 29 avril 2019, a communiqué les éléments nécessaires au calcul du montant de la dotation annuelle 2022 pour la commune de Maxent.

L'annexe financière actualisée précise le montant de la dotation annuelle et sa répartition selon les modalités déterminées par la convention :

Pour l'animation globale de territoire : la dotation est proportionnelle au nombre d'habitant (chiffres INSEE population totale au 1^{er} janvier de l'année N multiplié par 5€) soit pour la commune 7 435,00 €.

Pour l'animation et la gestion des accueils de loisirs 3/11 ans : la dotation est proportionnelle à la population des 3/11 ans (chiffres CAF N-2) soit pour la commune 13 654,00 €.

Pour l'animation et la gestion des accueils jeunes : la dotation est proportionnelle pour 80% du montant à la population communale des 12/17 ans (chiffres CAF N-2) et pour 20% au prorata du nombre d'heures d'ouverture soit pour la commune 11 742,00 €.

Pour la commune de Maxent, la dotation annuelle 2022 s'élève donc à 32 831,00 € (2021 : 31 907,00 €).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'accepter la dotation à l'Inter'Val au titre de l'année 2022.
- De l'autoriser à signer l'annexe financière de la convention cadre de partenariat et d'objectif.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la dotation à l'Inter'Val au titre de l'année 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe financière de la convention cadre de partenariat et d'objectif.

2022-013 : Ecole publique « Les Gallo Peints » : rénovation du bâtiment : économie d'énergie : demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – appel à projets 2022.

Monsieur le Maire informe que l'Etat a reconduit la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Vu les opérations éligibles, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'école publique « Les Gallo-Peints ».

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'école publique « Les Gallo-Peints ».

Le projet consiste aux changements des menuiseries extérieures (partie ancien bâtiment) et de l'ensemble de l'éclairage intérieur (changement en LED) afin d'apporter des économies d'énergie et un confort supplémentaire aux enseignants, aux élèves et au personnel communal.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Travaux :	52 038,70 €	Aides publiques :	
-Menuiseries extérieures.	45 318,70 €	-DETR-sollicitée	19 775,98 €
-Eclairage intérieur	6 720,00 €	-DSIL-sollicitée (42 %)	21 854,98 €
		Autofinancement :	
		-Fonds propres	10 407,74 €
TOTAL	52 038,70 €	TOTAL	52 038,70 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adopter cette opération de travaux de rénovation de l'école publique « Les Gallo Peints » : économie d'énergie.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)-exercice 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette opération de travaux de rénovation de l'école publique « Les Gallo Peints » : économie d'énergie.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)-exercice 2022.

2022-014 : Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin d'exploitation cadastré ZV n°77 situé rue Labbé.

Rapporteur : André DEMEESTERE

La commune a été saisie d'une demande de deux particuliers, propriétaires au lieu-dit rue Labbé, pour l'acquisition du chemin d'exploitation cadastré ZV n°77 en limite de leurs habitations.

Chaque propriétaire sollicite une partie du chemin.

Il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser (il est enclavé, ne débouche pas sur une autre voie).

La commission voirie a donné un avis favorable à ces deux demandes

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De constater la désaffectation de ce chemin d'exploitation cadastré ZV n°77 situé rue Labbé.
- De soumettre à enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération.

Point de vigilance apporté par Monsieur Olivier JEHANNE : problème existant d'évacuation d'eau de la route vers ce chemin.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De constater la désaffectation de ce chemin d'exploitation cadastré ZV n°77 situé rue Labbé.
- De soumettre à enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération.

2022-015 : Convention d'installation et de suivi de ruches : mise à disposition de terrains communaux.

Guillaume et Perrine POULINGUE de la ruche aux fées ont sollicité Monsieur le Maire pour l'installation de ruches sur des terrains communaux Une convention d'installation et de suivi de ruches est proposée. Elle précise les emplacements définis, les engagements de l'apiculteur, de la commune. La convention est conclue pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'installation et de suivi de ruches.

Monsieur le Maire informe :

- Dossier éolien de TotalEnergie : l'association Paysages et Patrimoines en Brocéliande a obtenu une copie du dossier déposé à la Préfecture par TotalEnergie. Un exemplaire est disponible en mairie. Chaque conseiller peut en obtenir une copie à la mairie en apportant une clef USB. Une réunion publique par TotalEnergie sera organisée le 27 avril 2022.
- Location gérance du bar restaurant : lecture du courrier reçu en mairie du 01/02/2022 de Monsieur Sébastien CARADEC, actuel locataire gérant, suite à la fin de bail. Il n'y aura pas de réponse apportée par la mairie, confusion dans la demande entre le propriétaire des murs (consorts Salmon) et le propriétaire de fonds de commerce (commune).

Accompagnement en cours avec l'association TAG 35 et le pôle économique et solidaire pour l'installation d'un nouveau locataire gérant.

- Elections présidentielles : les conseillers municipaux ont été sollicités lors d'une réunion jeudi dernier par vote pour le choix d'un parrainage. Suite aux réponses, le choix « je ne parraine personne » a obtenu le plus de suffrages. Monsieur Henri DORANLO revient sur cette notion de parrainage, ce n'est pas adhérer à l'opinion de quelqu'un, c'est une ouverture à une discussion démocratique. Je contribue au droit à un candidat de se présenter.

Madame Françoise FOUCAUD informe :

- Brocéliande Communauté : service information jeunesse : Forum Job d'été : samedi 19 mars de 09h00 à 12h00 à Paimpont.
- Brocéliande Communauté : semaine de la petite enfance du 02 au 09 avril. Animations sur le thème du voyage. A la médiathèque de Maxent, seront proposés le lundi 04 avril un atelier sur la musique et le jeudi 07 avril un atelier découverte d'un espace multi-sensoriel.
- Opération argent de poche : le dispositif va être mis en place cette année. Il concerne les 16-18ans pour 5 missions maximum de 3h50 avec pause de 30 minutes rémunéré 5 € l'heure. Des membres du CCAS se sont portés volontaires pour encadrer des chantiers.
- Recrutement coordinateur périscolaire : sept candidatures à ce jour.
- Restaurant scolaire : consultation en cours pour la livraison de repas en liaison froide. Marché actuel avec Convivio, il a été signifié à la commune une révision de tarifs, augmentation de 6,5 % à compter du 01 avril 2022.
- CCAS : 100 ans de Simone JOUBREL le 22 février dernier. Le lendemain, un goûter a été offert aux résidents de l'Ehpad.
- CCAS : atelier mémoire de Maxentais : une action associant la population âgée maxentaise va être mise en place. Une collecte d'informations, d'anecdotes, de photos, de films portant sur la vie autrefois : les commerces, l'artisanat, l'école, les fêtes de villages, le marché aux veaux, l'agriculture, va être effectuée. Ce travail pourra faire l'objet d'une exposition.
- Appel de l'Association des Maires de France et de la Protection Civile : solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne, le CCAS organise une journée de collecte de dons le 12 mars prochain de 09h00 à 12h00 à l'espace Arbenn.

Monsieur André DEMEESTERE informe :

- Rencontre prévue le vendredi 04 mars avec des représentants de l'association Bienvenue (réseau d'hospitalité temporaire pour les personnes migrantes) pour une visite de nos logements communaux vacants dans le cadre d'accueil de migrants.
- Service technique : recrutement d'un responsable à venir.
- Gestion de l'eau : continuité sur le territoire des réunions entre l'Eau du Bassin Rennais, le Syndicat Mixte Cheze Canut, Brocéliande Communauté, les communes sur la gestion de l'eau.

Madame Sophie BLEJEAN informe :

- BRUDED : Le 26 janvier dernier, participation à une animation à Guipel. Les élus ont multiplié les initiatives pour proposer une offre de logements dans le centre et proche du bourg, le tout dans une démarche globale et cohérente mixant les enjeux de commerces, services, mobilités douces, patrimoine bâti et naturel, transition énergétique ... L'objectif de cette rencontre était de voir comment recréer du logement pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser une dynamique locale, tout en limitant l'extension urbaine. Il est possible de présenter ce projet aux élus de Maxent sur une demi-journée thématique.
- Projet lotissement : rencontre le 2 février dernier avec un représentant de l'EPF Bretagne, présence également de Monsieur le Maire afin de travailler sur le projet d'achat du dernier terrain compris dans la convention du projet de lotissement. Il s'avère qu'une partie du terrain est humide. Une rencontre est prévue avec le propriétaire afin d'arriver à un compromis raisonnable pour tous qui n'entrave pas la réalisation du projet global. Cette réunion s'est poursuivie par une rencontre avec l'aménageur retenue (sans l'EPF Bretagne). Les échanges ont porté sur le projet de lotissement, la mise en œuvre du projet partenarial urbain en lien avec le prix de vente des terrains et sur le devenir de la zone humide. L'idée de

transformer la faiblesse d'un projet en une force pour la commune a été avancée : transformer cette zone devenue inconstructible en un poumon vert pour la commune. Une réflexion en ce sens sera menée par la commune hors périmètre du lotissement.

- Le 28 février dernier a eu lieu l'assemblée plénière du conseil de développement. Le conseil de développement est une instance consultative, qui nourrit la démocratie participative et contributive. Il est composé de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale. Pour son organisation, son fonctionnement et son animation, il est soutenu par le Syndicat mixte et le Conseil régional de Bretagne. Le conseil de développement est le reflet de la diversité de la société civile du territoire. Il rassemble des acteurs de tous horizons et leur permet de réfléchir ensemble sur des thématiques pertinentes pour l'avenir du territoire afin de faire des préconisations auprès des élus à leurs demandes ou directement (commune, EPCI, pays). Lieu privilégié où, à partir des idées et expériences partagées, le débat s'instaure en vue de l'émergence de réflexions innovantes. 7 thématiques ont été identifiées dans lesquels les 70 membres (dont 2 maxentais) se sont répartis en groupe de travail : *(entre parenthèse les premiers sujets qui seront abordés)*
 - la santé, *(contrat local de santé)*
 - le développement économique l'emploi et la formation,
 - la mobilité et les transports, *(recensement de l'existant :13 communes sur les 33 sans transports dont Maxent, soit 11000 habitants, 15 % de la population du pays de brocéliande)*
 - la démocratie participative,
 - l'eau, l'alimentation, la biodiversité et l'agriculture,*(qualité de l'eau)*
 - la transition énergétique et l'habitat *(rénovation de l'habitat et sobriété énergétique)*
 - les pratiques culturelles (questionnaire à destination des maires pour cerner les problématiques)

L'objectif principal de ce conseil est de proposer des "trousses à outils" dont peuvent s'emparer les élus dans leur quotidien.

Madame Anne-Sophie BOHUON informe :

- Conseil municipal des jeunes du samedi 26 février dernier : un point a été fait sur le terrain au niveau de la sécurité du bourg. Des propositions ont été émises notamment sur la signalisation près des écoles :
 - installation de totem sécurité en forme de crayons (rue du Prélois et rue Pierre Porcher).
 - repeindre également certains passages piétons.
 - Il est également sollicité la restauration de la table de ping-pong actuelle.
- Une action de ramassage des déchets (bourg et campagne) va être entreprise le 30 avril prochain.
Les élus proposent que le CMJ se rapproche des associations communales pour l'organisation de cette action.

Madame Soizic BLOT informe :

- Relance des propositions de formation pour 2022. Peu de formations suivies en 2021, problème de planning pour les élus.

Questions diverses :

Madame Audrey HIROU-ROBERT demande :

- Si la mairie était au courant de la chasse à courre du WE dernier. La réponse est oui, mais il n'y a pas eu de publicité de faite à la demande de l'organisateur.
- Lors de travaux routiers, elle souhaite que plus d'informations apparaissent sur Panneau Pocket notamment sur les routes barrées.
- Point sur l'état de la route du Clys suite aux différents travaux.
- Est-ce qu'il est possible de repeindre les bancs près du terrain des sports, voire dans le cadre de l'opération argent de poche ?.
- Cheminement actuel autour de l'étang compliqué. M André DEMESTEERE précise que le fond de parcelle va être réaménagé (abattage de peupliers).

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22h25.



Maxent, le
Le Maire
Ange PRIOUL